

## **Rapport du Président**

Commission permanente

lundi 15 mai 2023

N° CP-2023-4-6-2

**N° applicatif 5704**

### **6<sup>ème</sup> Commission**

Commission Patrimoine et rayonnement alsacien

#### **Service instructeur**

Mémoire archives d'Alsace

### **SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX STRUCTURES MEMORIELLES DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE MEMOIRE**

Résumé : Le 9 février 2023, la Collectivité européenne d'Alsace s'est dotée d'une nouvelle politique pour une mémoire vivante en Alsace dans toute sa dimension historique. Dans un souci de neutralité et visant une approche scientifique et apaisée des mémoires à l'œuvre sur notre territoire, la Collectivité européenne d'Alsace entend faire rayonner ce patrimoine en Europe et œuvrer à la vie démocratique.

En déclinaison de ces orientations, le présent rapport propose à la Commission permanente d'attribuer des subventions de fonctionnement à la Fédération des Sociétés d'Histoire et d'Archéologie d'Alsace (18 000 €), au Comité du Monument National du Hartmannswillerkopf (30 000 €), à l'association Mémoires des Images Réanimées d'Alsace MIRA (16 000 €) et au Centre de Recherches d'Histoire des Familles (15 000 €) ainsi que d'approuver les termes des conventions de partenariat afférentes et d'autoriser le Président à les signer.

La nouvelle politique pour une mémoire vivante en Alsace est organisée autour de trois axes majeurs : collecter et sauvegarder la mémoire de l'Alsace, développer l'action culturelle pour faire rayonner l'histoire de l'Alsace et créer un engagement citoyen autour de la mémoire. La proposition de soutien à des associations mémorielles s'inscrit dans ces orientations.

#### **1. La Fédération des sociétés d'histoire et d'archéologie d'Alsace (FSHAA)**

La FSHAA regroupe plus de 120 associations des deux départements alsaciens et d'autres sociétés des territoires environnants. Elle organise entre autre un congrès annuel des historiens d'Alsace.

Il est proposé d'attribuer une subvention de fonctionnement de 18 000 € à la Fédération des sociétés d'histoire et d'archéologie d'Alsace (FSHAA) selon les termes de la convention de partenariat qu'il vous est proposé d'approuver, jointe en annexe 2 au présent rapport.

## **2. Le Comité du Monument National du Hartmannswillerkopf (CMNHWK)**

L'Historial franco-allemand de la Grande Guerre au Hartmannswillerkopf, ouvert depuis 2017, est un équipement culturel à la fois historique, touristique et mémoriel. Sa mission est avant tout pédagogique.

Il est proposé d'attribuer au CMNHWK une subvention de fonctionnement de 30 000 € selon les termes de la convention de partenariat qu'il vous est proposé d'approuver, jointe en annexe 3 au présent rapport. Les crédits nécessaires seront prélevés selon le détail des imputations budgétaires joint en annexe 4 au présent rapport.

## **3. L'association Mémoires des Images Réanimées d'Alsace (MIRA)**

L'association Mémoire des Images Réanimées d'Alsace (MIRA) travaille à la sauvegarde des films inédits concernant l'Alsace, des débuts du cinéma aux années 1980 (films amateur et films industriels). Elle sensibilise le public à la préservation par le biais d'événements de valorisation et de son site internet où une sélection de films est mise à disposition. Elle vise à terme la création d'une cinémathèque régionale, prenant d'abord la forme d'une banque d'images numérisées.

Son action s'inscrit en complément de celle de la Collectivité européenne d'Alsace, qui s'engage notamment dans le domaine des archives audiovisuelles, dans la mesure où une partie de ces documents échappe aux missions des organismes en charge du dépôt légal (Centre National de la Cinématographie, Institut National de l'Audiovisuel, Bibliothèque nationale de France).

Il est proposé d'attribuer à l'association MIRA une subvention de fonctionnement de 16 000 € et d'approuver les termes de la convention de partenariat jointe en annexe 5 au présent rapport. Par cette convention, MIRA s'engage à remettre à la CeA un jeu de copies numériques des films qu'elle a numérisés à des fins de pérennisation des données numériques et d'exploitation des films par la CeA elle-même. Les crédits nécessaires seront prélevés selon le détail des imputations budgétaires joint en annexe 6 au présent rapport.

## **4. Le Centre de Recherches sur l'Histoire des Familles (CRHF)**

Le Centre de Recherches pour l'Histoire des Familles de Guebwiller met à disposition du public une documentation historique, thématique et généalogique ; il effectue également des recherches et initie les amateurs aux travaux généalogiques.

Il est proposé d'attribuer une subvention de fonctionnement de 15 000 € au CRHF. Les crédits nécessaires seront prélevés selon le détail des imputations budgétaires joint en annexe 7 au présent rapport, selon les termes de la convention de partenariat qu'il vous est proposé d'approuver, jointe en annexe 8 au présent rapport.

Ces propositions de subventions ont fait l'objet d'un avis favorable de la 6<sup>ème</sup> Commission du patrimoine et du rayonnement alsacien du 5 mai 2023.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- D'attribuer, au titre de la politique Mémoire, des subventions de fonctionnement pour un montant total de 79 000 euros, réparti comme suit :
  - 18 000 euros à la Fédération des Sociétés d'Histoire et d'Archéologie d'Alsace,
  - 30 000 euros à l'association Comité du Monument national du Hartmannswillerkopf,

- 16 000 euros à l'association Mémoire des Images Réanimées d'Alsace (MIRA),
  - 15 000 euros à l'association Centre régional d'histoire des familles ;
- D'approuver les conventions de partenariat à conclure avec la Fédération des sociétés d'histoire et d'archéologie d'Alsace, le Comité de Monument National du Hartmannswillerkopf, l'association MIRA et le Centre de Recherches sur l'Histoire des Familles, jointes en annexes n°2-3-5 et 8 au présent rapport,
  - De m'autoriser à signer ces conventions,
  - D'approuver le modèle de contrat de cession de droit d'auteur à faire signer en cas de don d'archives privées à la Collectivité européenne d'Alsace, dans le cadre du partenariat avec l'association MIRA pour l'année 2023, joint en annexe 1 de la convention de partenariat conclue avec l'association MIRA (annexe n°5 au présent rapport),
  - De m'autoriser à signer les contrats de cession de droits d'auteur dans le cadre du partenariat avec l'association MIRA pour l'année 2023,
  - De préciser que ces subventions feront l'objet d'un versement unique après signature des conventions de partenariat et sur production des pièces justificatives listées dans ces conventions,
  - De préciser que les crédits concernés seront prélevés sur les imputations budgétaires suivantes :

<i>Programme</i>	<i>Opération</i>	<i>Enveloppe</i>	<i>Tranche</i>	<i>Natures analytiques</i>	<i>Montant</i>
<i>P253</i>	<i>O001</i>	<i>P253E02</i>	<i>T80</i>	<i>(1098) 65-65748-312</i>	<i>15 000 €</i>
<i>P253</i>	<i>O002</i>	<i>P253E02</i>	<i>T80</i>	<i>(1098) 65-65748-312</i>	<i>18 000 €</i>
<i>P253</i>	<i>O003</i>	<i>P253E02</i>	<i>T80</i>	<i>(1098) 65-65748-312</i>	<i>30 000 €</i>
<i>P253</i>	<i>O004</i>	<i>P253E06</i>	<i>T80</i>	<i>(1098) 65-65748-312</i>	<i>16 000 €</i>
<i>TOTAL</i>					<i>79 000 €</i>

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.